

## PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE

### APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS 2026

L'aménagement doit être implanté et tous les documents complétant la demande doivent être remis **avant le 1<sup>er</sup> novembre**.

Tout projet déposé et/ou implanté après cette date sera analysé par le comité l'année suivante.

#### Conditions d'admissibilité des projets:

- 1-** Le demandeur doit être un producteur agricole tel que reconnu par le MAPAQ.
- 2-** Le demandeur doit être membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA).
- 3-** Les interventions doivent être localisées sur le territoire de l'UPA Montérégie.
- 4-** Les projets devront être réalisés l'année d'acceptation du projet.
- 5-** Le demandeur devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.
- 6-** La superficie qui sera rétribuée **n'inclut pas** les exigences réglementaires comme stipulé dans le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral) ou selon la réglementation municipale en vigueur.
- 7-** La superficie **minimale** à aménager doit être égale ou supérieure à 0,15 hectare (sauf pour les projets collectifs de plus de 2 producteurs).
- 8-** Le promoteur<sup>1</sup> du projet s'engage par écrit à assurer un suivi du projet et doit veiller à sa mise en place l'année de son acceptation par le Comité ALUS Montérégie.

#### **Types de projets pouvant être soumis**

Un projet ALUS, soumis par un producteur agricole, vise à générer des services écologiques sur des terres agricoles : amélioration de la qualité de l'eau, augmentation de la biodiversité locale, création d'habitat pour les pollinisateurs, connectivité entre boisés, etc.

- 1-** Aménagement des zones en friche et de coulées agricoles.
- 2-** Restauration d'étangs agricoles avec bandes herbacées et arbustives.
- 3-** Haies arbustives et/ou fleuries.
- 4-** Haies multifonctionnelles (arbres et/ou arbustes) .
- 5-** Projet de sylvopastoralisme.
- 6-** Bande riveraine élargie.
- 7-** Pré fleuri pour pollinisateurs.
- 8-** Création de boisés.
- 9-** Fauche retardée de foin OU pâturage non brouté (exclos ou zone complète de pâturage), au 15 juillet sur une superficie minimale de 1 ha.

(Veuillez contacter les coordonnateurs du programme pour plus de détails)

<sup>1</sup> **Promoteur** : Organisme responsable du dépôt d'une candidature et de la mise en œuvre d'un projet ALUS (ex. : recherche de financement, réalisation du projet, suivi avec le producteur).

## Autres informations

- Les taux de rétribution offerts par le programme ALUS Montérégie sont calculés en fonction du type d'aménagement implanté, selon une grille qui comprend :
  - Des taux variants entre 450 \$/ha et 750 \$/ha pour les projets en zones productives ;
  - Des taux variants entre 250 \$/ha et 350 \$/ha pour les projets en zones marginales ;
  - Un taux de 450 \$ :
    - Pour la zone de 1 ha de champ dont la fauche du foin est retardée au 15 juillet pour les projets de fauche retardée ;
    - Pour le pâturage non brouté (exclos ou zone complète de pâturage), au 15 juillet sur une superficie minimale de 1 ha.

### À titre d'exemple, voici quelques cas fictifs :

Pour un projet de haie brise-vent multistrate ou encore de bande riveraine élargie multistrate, la rétribution annuelle serait de 112,50 \$ pour une superficie de 0,15 ha et de 375 \$ pour une superficie de 0,5 ha.

Pour un projet de haie élargie pour pollinisateurs (avec herbacées), la rétribution annuelle serait de 67,50 \$ pour une superficie de 0,15 ha et de 225 \$ pour une superficie de 0,5 ha.

- Il est à noter que pour la durée de l'entente, **les crédits des services écosystémiques, incluant la séquestration du carbone**, créés par l'aménagement sont **attribués** à ALUS Canada. Le but étant que ces crédits ne soient pas attribués à un autre marché ou une autre entente pour la durée du contrat. Le participant peut récupérer ses crédits en mettant fin à l'entente, en tout temps.

Pour plus d'information, contactez les coordonnateurs du programme au **450 774-9154** :

**Justine Giroux**, B. Sc. (poste 5217 | [jgiroux@upa.qc.ca](mailto:jgiroux@upa.qc.ca))

**Virginie Durand**, B. Env. (poste 5218 | [vdurand@upa.qc.ca](mailto:vdurand@upa.qc.ca))

## Programme ALUS Montérégie

### Déclaration d'intérêt 2026

Espace réservé à ALUS Montérégie

Numéro :

(Note : Tout formulaire incomplet ne sera pas analysé par le Comité ALUS Montérégie)

#### INFORMATIONS PERSONNELLES (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom du demandeur:

\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel:  
\_\_\_\_\_

#### DESCRIPTION DE LA FERME (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Principale(s) production(s) de votre ferme : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle citée plus haut) : \_\_\_\_\_

Superficie totale  
de la ferme (ha) : \_\_\_\_\_ Superficie  
des terres louées (ha) : \_\_\_\_\_

Répartition des superficies **appartenant** à la ferme :

Boisé : \_\_\_\_\_ Terre cultivée: \_\_\_\_\_ Verger: \_\_\_\_\_ Pâturage: \_\_\_\_\_

Autre (décrivez) : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous entendu parler d'ALUS (réseaux sociaux, rencontre de syndicat local ou spécialisé, producteur, site Web de l'UPA Montérégie, autre) ?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## DESCRIPTION DU/DES PROJETS

Combien d'hectares êtes-vous intéressé à inscrire au programme ALUS Montérégie?

(Excluant la réglementation en vigueur) : \_\_\_\_\_

**Est-ce que la superficie qui sera rétribuée fait l'objet d'un processus d'échange visé à l'article 50.4 du  
*Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*?**

Oui      Non

**Est-ce que les crédits de services écosystémiques, incluant la séquestration du carbone, créés par  
l'aménagement visé dans cette déclaration d'intérêt sont déjà attribués ou seront attribués à une autre  
entité qu'ALUS?**

Oui      Non

Quel(s) projet(s) aimeriez-vous réaliser dans le cadre du programme ALUS ?

Type d'aménagement :

Dimensions :

Objectifs :

Espèces choisies :

Autres informations  
pertinentes :

Plan d'emplacement de l'aménagement

## SUITE DESCRIPTION DU/DES PROJETS (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Coût total des aménagements (approximatif) :

---

Source(s) de financement du projet  
(et pourcentage de contribution si  
plusieurs sources) :

---

Promoteur(s) du projet (CCAE, OBV, etc.) :

---

Organisme chargé d'implanter le projet :

---

Période de réalisation du projet :

---

Adresse des interventions<sup>2</sup> :

---

Prénom et nom du propriétaire des terres<sup>3</sup> :

---

Numéro(s) de lot(s) visé(s) par les interventions :

---

Point(s) GPS des interventions :

---

Type de sol (où auront lieu les aménagements) :

---

<sup>2</sup> Si différente de celle citée plus haut

<sup>3</sup> Si différent du propriétaire de l'entreprise. Dans ce cas, une autorisation signée du propriétaire est requise.

## CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Le programme ALUS Canada est un programme développé par la communauté et mis en œuvre par les producteurs agricoles. C'est un programme novateur qui soutient la rétribution des services environnementaux.

Le premier programme ALUS au Québec se trouve sur le territoire de la Montérégie. L'objectif est de faire connaître davantage le programme et d'assurer une promotion adéquate de celui-ci pour sa diffusion auprès des agriculteurs et partenaires. Conséquemment, des activités de démonstration à la ferme pourront être réalisées afin de valoriser les aménagements en agroenvironnement qui sont accomplis par les producteurs agricoles. Pour ce faire, votre collaboration à l'expansion du programme est indispensable.

Ainsi, si votre projet est accepté, **vous consentez au rayonnement du programme en permettant à la Fédération et à ses partenaires de faire une diffusion médiatique des informations suivantes:**

- Votre nom et le nom de votre ferme;
- Photos des aménagements réalisés sur votre ferme;
- Photos de vous prises avec vos aménagements et/ou lors d'événements liés au programme ALUS afin d'en faire la promotion auprès de la collectivité.

De plus, vous acceptez que votre ferme puisse être choisie pour réaliser une activité de démonstration ou une activité médiatique.

En partageant votre expérience avec d'autres producteurs, vous contribuez à encourager une agriculture durable et à valoriser les services environnementaux en milieu agricole.

## POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE D'INTÉRÊT

Téléchargez le formulaire. Remplissez toutes les sections, enregistrez-le et envoyez-le à l'adresse suivante : [agroenvironnement@upa.qc.ca](mailto:agroenvironnement@upa.qc.ca).

## SIGNATURE DU PRODUCTEUR

---

Signature du producteur

---

Date

## ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

Le promoteur (ex. : CCAE, OBV, OBNL, etc.) est responsable du dépôt de la demande d'intérêt et de la mise en œuvre d'un projet ALUS. Pour cela, il s'engage à :

- 1-** Assurer l'obtention du financement du projet (Prime-Vert, FFQ, PIH, producteur ou autres sources), durant l'année d'acceptation du projet;
- 2-** Assurer un suivi du projet avec le producteur et le coordonnateur du programme ALUS Montérégie;
- 3-** Prendre des photos **avant**, **pendant** et **après** la réalisation du projet, de bonne qualité et en haute résolution. Les photos doivent valoriser les producteurs en action;
- 4-** Signaler aux coordonnateurs du programme ALUS Montérégie tout changement pouvant affecter la réalisation du projet (ex. : variation de la superficie à aménager, retard dans l'octroi du financement, modification de l'aménagement).

Des conditions exceptionnelles, comme des mauvaises conditions climatiques, peuvent retarder ou empêcher la mise en place d'un projet. Pour cela, le promoteur a la responsabilité de tenir informés le producteur et les coordonnateurs du programme ALUS Montérégie afin de trouver ensemble une solution appropriée.

Les photos avant/après, les superficies réellement aménagées ainsi que le montant total des projets incluant les dépenses réelles et/ou les montants des aides financières admissibles (ex. Prime-Vert) pour la réalisation des projets, et également la contribution du producteur (nature ou monétaire), devront être transmis au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre aux coordonnateurs ALUS Montérégie**.

---

Signature du promoteur

---

Date

## Aide-mémoire

**Avant de soumettre vos documents, assurez-vous d'avoir fourni les informations suivantes :**

Une carte localisant les aménagements prévus (vous pouvez également nous faire parvenir les *Shape files* ou données *Kml* du projet sous forme de polygone le cas échéant). La superficie du projet à réaliser (mètres carrés ou hectares);

Le coût approximatif du projet;

La (les) source(s) de financement du projet;

Une copie électronique de la déclaration d'intérêt signée par le producteur;

Une copie électronique de l'engagement du promoteur signé.

**Les informations suivantes seront demandées une fois le projet accepté et réalisé :**

- Le numéro d'identification ministériel au MAPAQ de l'entreprise (NIM), le numéro d'entreprise au Québec (NEQ) et le numéro d'entreprise au Canada (NE);
- Une ou des photos du producteur/productrice devant l'aménagement (ces photos pourront servir pour des présentations PowerPoint, notamment lors de l'évènement de remise des chèques ou encore pour le bulletin annuel d'ALUS Montérégie).